Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC)

Algérie



Information sur le pays

Capitale	Algiers
Langues	Arabic, French
Ports principaux	Principaux ports pétrioliers , Skikda, Arzew, Bethioua, Alger, Béjaia,
Ports additionnels	Annaba, Oran, Mostaganem, Ghazaouet
Littoral (km)	1200.0
Production (bbl/j)	2180000.0
Exportation (bbl/j)	1891000.0
Importations (bbl / jour)	14320.0
Production offshore	☐

Liste de contact

Afin d'accéder à toutes les coordonnées des représentants du gouvernement, les Correspondants sont invités à se connecter sur le site Web avec leurs identifiants

Conventions

Approuvé

Convention régionale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
Barcelona Convention	16/02/1981	Loi de 2003 relative à la protection de l'environnement dans la cadre du développement durable; Loi 2002, relative à la protection et la valorisation du littoral, Loi de 2004 relative à la prévention des risques majeurs.
Emergency Protocol, 1976	16/03/1981	
Prevention and emergency protocol, 2002	14/11/2016	idem

Convention internationale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
OPRC, 1990	08/03/2005	
CLC 1992	11/06/1999	
FUND 1992	11/06/1999	
LLMC 1976		
SALVAGE 1989		
INTERVENTION Protocol 1973		
INTERVENTION 1969		

Désapprouvé

Convention internationale

OPRC-HNS Protocol, 2000

1996 HNS Convention

Bunker Convention, 2001

LLMC Protocol 96

Wreck Removal Convention, 2007

FUND Protocol 2003

Offshore Protocol

SCP CEG

National & système régional - National & plan régional

Plan d'urgence national

Apprové	En projet	En préparation	Aucune information	Assisté par le REMPEC	Date
☑	☐	☐	☐	☐	30/12/2020

Type de test	Des exercices de simulation des différents plans Telbahr (national, régional, wilaya) sont réalisées afin de tester et d'améliorer les capacités d'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle.
Fréquence de test	Depuis l'institution du Plan l'institution du premier plan Telbahr en 1994 et le renforcement de son organisation en 2014 plusieurs exercices de simulation ont été menés. Plus de 12 opérations de simulations de lutte contre une pollution marine accidentelle par les hydrocarbures ont été organisées (simulation d'un plan d'intervention en mer 06/04/2010 Bejaia, simulation de lutte contre la pollution marine «Telbahr 2011» Skikda, exercice SIMUPOL-ARZEW2012 organisé le 17 octobre 2012 au niveau du golfe d'Arzew).

Législation nationale pertinente adoptant le plan	L'intervention de la lutte contre les pollutions marines accidentelles est organisée en Algérie par le Décret exécutif n° 14-264 du 22 septembre 2014 relatif à l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution des plans d'urgence (appelé dispositif Telbahr). Ce décret est pris en application aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral et de l'article 56 de la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Ce texte est venu abroger les disposition du premier texte législatif relatif à la lutte contre les pollutions marines accidentelles (décret exécutif n° 94-279 du 17 septembre 1994) qui avait été suivi par l'installation des membres du comité national (décret exécutif n°98-138 du 03 mai 1998). Le décret portant dispositif Telbahr a pour objet l'organisation de la lutte contre les pollutions marines résultant d'un événement maritime, terrestre ou aérien qui entraîne ou peut entraîner un déversement massif en mer d'hydrocarbures ou de tous autres produits ou substances pouvant constituer un danger grave et/ou imminent ou engendrer des dommages au milieu marin, aux fonds des mers, sur le littoral, ainsi qu'aux intérêts connexes.
Le plan de maintenance	Un secrétariat national permanent Tel Bahr a été installé conformément aux disposition de l'article 2 du décret exécutif n° 19-227 du 13 août 2019 modifiant le décret exécutif n° 14-264 du 22 septembre 2014 relatif à l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution des plans d'urgence.
Mise en oeuvre du plan	Le dispositif Telbahr permet la mise en œuvre des mesures de lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures, l'organisation des moyens de la lutte, l'information et la sensibilisation des citoyens, la définition des modalités de coordination intersectorielle et l'établissement des plans d'intervention Telbahr (Plans d'urgence nationaux, régionaux et de wilaya). Ce dispositif prévoit 4 outils de mise en œuvre : un Comité national, trois Comités régionaux, 14 Comités de wilaya et un Secrétariat permanent. Ces Comités sont en cours d'installation. Il a été procédé en 2017 à la nomination des membres du comité national

Telbahr et à la désignation du secrétaire national Telhabr (arrêté du 27 mars 2017). Actuellement, l'organisation des comités ad hoc est en cours de mise en place et un diagnostic des moyens, ressources et mécanismes institutionnels est en cours d'analyse avec l'appui du Programme méditerranéen du REMPEC.

Le dispositif national Telbahr est organisée en trois niveau géographique : Un plan national, trois plans régionaux (Ouest à Oran, Centre à Alger et Est à Jijel), auatorze plans de wilayas.

Le comité national est présidé par le Ministre chargé de l'Environnement et est doté d'un Secrétariat Permanent chargé, notamment de: (1) Coordonner au niveau national les actions des départements ministériels et organismes ; (2) Suivre le déroulement des opérations de lutte ; (3) Initier et mettre en œuvre des exercices de simulation; (4) Veiller à la formation des personnels.

Le Comité régional est présidé par le Commandant de la Façade Maritime concernée, le comité régional est chargé, notamment de: (1) Coordonner au niveau régional les actions des services et organismes publics ; (2) Définir les mesures concrètes et précises sur la lutte contre les pollutions marines; (3) Initier et suivre des exercices de simulation ; (4) Suivre le déroulement des opérations de lutte.

Le Comité de wilaya est présidé par le Wali, le Comité de wilaya est chargé, notamment de : (1) Élaborer un plan TELBAHR de wilaya ; (2) Coordonner au niveau local les actions des différents services et organismes publics ; (3) Suivre le déroulement des opérations de lutte ; (4) Initier et mettre en œuvre des exercices de simulation; (5) Établir une carte de zones vulnérables ou à haut risque de la façade maritime de wilaya.

Le secrétariat permanent Tel Bahr a été installé conformément aux disposition de l'article 2 du décret exécutif n° 19-227 du 13 août 2019 modifiant le décret exécutif n° 14-264 du 22 septembre 2014 relatif à l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution des plans d'urgence.

Accords sous-régionaux

National & système régional - stratégie de lutte

Contrôle et évaluation

Image satellite	
Surveillance aérienne	☑ Centre National des Opérations de Surveillance et de Sauvetage (CNOSS)
Surveillance navale	☑ Centre National des Opérations de Surveillance et de Sauvetage (CNOSS)
Modèles de prédiction	

Lutte en mer

Utilisation de dispersant	☑ Autorité en charge : Service National des Gardes Côtes (SNGC) – Forces Navales – Ministère de la Défense Nationale.
Surveillance aérienne	☑
Législation connexe	Projet en cours de préparation
Délimitation des zones d'utilisation des dispersants	Projet en cours de préparation
Identification de l'autorité en charge de l'autorisation	Ministère chargé de l'Environnement
Procédures de test des dispersants	Projet en cours de préparation
Liste des produits approuvés	Liste à établir (stock de produits disponibles)
Liste des laboratoires compétents autorisés	Laboratoires identifiés (industrie pétroliere, labo de recherche et d'analyse, universités, labos secteur privé) ; liste à établire
Confinement et récupération	☑ Détailler dans la section 5
Brûlage (In situ burning)	Des barrages flottants antifeu ont été rapporté dans la liste des équipements mis à disposition en cas de crise Détailler dans la section 5

Protection et nettoyage du littoral

Protection du littoral	☑ Autorité en charge : Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) – Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales Détailer dans la section 5
Nettoyage du littoral	☑ Protection Civile ; personnel communal, société civile et volontaires

La communication

Activités d'exploitation	☑ L'annexe 2 du Plan TELBAHR décrit les « Réseaux de Communication » : navire – navire, navire-terre, Alger Radio, Oran radio, Annaba Radio, SKIKDA Radio, Bejaia Radio, Tenes Radio, Arzew Radio, Ghazaouet Radio, Boufarik Radio qui assurent la veille permanente H24 ; ont des contacts avec les différents CNOSS et CROSS

Relation gouvernement / industrie	☑ TELBAHR , CNOSS, PC
Relation publique	☑
Relation avec les médias	☑

Gestion des déchets

Politique nationale concernant les déchets d'hydrocarbures	Sites et décharges speciales pour stockage provisoire amenagés conconcurellement , en cas de situation de crise
Traitement / Installations de dépôt / Solutions	

Experts

Intégration d'experts internationaux dans l'organe de coordination	☑ Un groupe d’experts est integré dans les postes de commandemant des opérations de lutte (PC opérationnel)

Demandes d'indemnisation

Base juridique des demandes d'indémnisation au niveau national	En cours d’examen en relation avec les conventions FUND 92 et la CLC 92 (l’Algérie étant Partie)
Réclamations inclus dans le plan d'urgence	☑ projet en cours
Structure nationale chargée des demandes d'indémnisation	☑ Le secretariat permanent TELBAHR (mais sur le plan théorique)

Gestion des volontaires

Gestion des volontaires prise en compte dans le plan	☑ protection civile, commune, wilaya

Protection de la faune

Mesures de protection de la faune (espèces protégées et autre faune marine)	☑ Sur le plan théorique. (Cliquez sur le lien pour accéder aux Fiches profils pays de Sea Alarm, fournissant des informations sur la protection de la faune)

Expertise

Préparation

		Centres d'experts et de formation
Cartographie de sensibilité	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
Evaluation du risque	☑ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
La planification d'urgence	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
Formation du personnel	☑ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	

Lutte

	Centres d'experts et de formation
Lutte contre l'incendie	
Lutte contre les marées noires en mer	☑
Lutte contre les hydrocarbures sur la côte	☑
Lutte contre les déverssements / rejets de SNDP	
Récupération des paquets perdus de SNPD	
Surveillance aérienne	☑
Images satellite	☑
Gestion globale des urgences	☑
Décontamination du littoral	
Modélisation et prévision	
Impact - La faune et les oiseaux	☑ Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) Institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral (ISMAL)
Impact - La Pêche / La pisciculture	☑ ISMAL - LEM
Restauration du site de l'accident (hydrocarbure)	☑
Restauration du site de l'accident (produits chimiques)	

Expertise et services

Accords transfrontaliers

Fournisseur

À qui la demande doit être adressée	
Nom complet de l'institution	MATET
Département ou position	Sécretariat Permanent TELBAHR (MATET)
Adresse (numéro, rue, ville)	Av. des Quatre Canons, Alger
Téléphone (24 h/24)	+213 (21) 432 857; +213 6 61 501 886
Téléfax	+213 (21) 432 857; +213 (21) 432 891
Heures d'ouverture	24 h sur 24
E-mail	telbahr@hotmail.com

Frontière

À qui la demande doit être adressée	
Conditions financières pour les services d'expert	
Restrictions (visa, etc.) concernant les voyages vers n'importe quel pays méditerranéen? Si oui, veuillez indiquer quels pays	
Conditions financières et autres (transport, etc.) pour mettre l'équipement ou le produit à la disposition d'une partie requérante	
Emplacement de l'équipement et des produits et port ou aéroport le plus proche (ville / port, ville / aéroport)	ports et aéroports disponibles à : Annaba (Est) ; Alger, Bejaia (Centre) ; Oran, Tlemcen (Ouest)

Formation et suivi

Réunion des correspondants du REMPEC

Année	Représentant	Ministère/département/division
2009	M. Mohamed Nemouchi, Sous Directuer des Ports	Ministère des Transports
2009	M. Farid Nezzar, Secrétaire permanent Tel bahr	Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
2009	M. Ouahid Tchachi, Administrateur	Ministère de l 'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
2009	M. Souad Boukhalfa, Ingénieur	Ministère de l 'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
2009	Mme. Djiuher Nassima Kacimi, Ingénieur	Ministère de l 'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme
2009	M. Slimane Herda, Directeur Général d'OSPREC	Oil Spill Response Company
2009	M. Malek Kessal, Sous Directeur des Opérations	Protection Civile
2009	M.Rabah Boucenna, Sous Directeur des Frontières Maritimes	Direction de la Police des Frontières
2009	M. Nordine Cherouati, Président	Autorité de Réugulation des Hydrocarbures
2007	M. Djillali Guellil, Chef d'Etudes chargé de la sécurité de la navigation maritime	Ministère des Transports
2007	M. Rabah Boucenna, Sous Directeur de la Police aux Frontières Maritime	Direction de la Police des Frontières
2005	Dr. Abdelhafid Laouira, Conseiller	Ministère de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement
2005	M. Djilali Guellil, Représentant de la Marine Marchande	Ministère des Transports
2003	M. Djilali Guellil, Représentant de la Marine Marchande	Ministère des Transports
2003	Dr. Abdelhafid Laouira, Conseiller	Ministère de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement
2003	Lieutenant Colonel Belaid Houmel, Chef du Centre National des Opérations de Surveillance et de Sauvetage (CNOSS)	Service National des Gardes Côtes Forces Navales Algériennes
2003	M. Mohamed Nemouchi, Sous-Directeur des Ports	Ministère des Transports
2003	M. Malek Djaoud, Conseiller Diplomatique	Ministère des Affaires Etrangères Direction Générale des Relations Multilatérales
2003	M. Hachemi Moumed, Ingénieur HSE	SONATRACH (National Oil and Gas Company)
2000	M. El Walid Boulkroun, Sous-Directeur	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
2011	M Farid Nezzar, Directeur de la conservation de la diversité biologique, du milieu naturel, des aires protégées, du littoral et des changements climatiques Secrétaire national TEL-BAHR (Polmar)	Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement
2011	M Mohamed Doghmani, Chef d’Etudes auprès COSS/Direction de la Marine Marchande et des Ports	Ministère des transports
2011	M Slimane Herda, Directeur Général	Oil Spill Response Company

Année	Représentant	Ministère/département/division
2011	Commandant Said Lahiani, Sous-directeur des Operations/ DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
2011	Capitaine Samia Roumane, Officier/Capitaine, Chef de Bureau des Interventions	Direction Générale de la Protection Civile
2011	M. Hakim Daoudi, Sous-directeur des Frontières Maritimes DGSN	Direction Générale de la sécurité nationale

Activités régionale

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
03/2000	MEDEXPOL 99/2 - Formation régionale sur les nouvelles techniques de nettoyage du littoral en cas de pollution (hydrocarbures et produits chimiques) - Brest, France, 21-23 mars 2000	M. Kaddour Bendahmaine, Algérie
12/2001	MEDEXPOL 2001 – Formation régionale sur la prévention, la préparation à la lutte et lutte contre les accidents impliquant des substances dangereuses à l'interface navire/littoral - Genoa, Italie, 10-14 décembre 2001.	Dr. Abdelhafid Laouira, M. Mohamed Nemouchi, Algérie
10/2002	MEDIPOL 2002 - Séminaire Régional sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques pour les administrateurs gouvernementaux et les cadres supérieurs - Malte, 29 oct. -2 Nov. 2002	Dr. Abdelhafid Laouira, Algérie
10/2003	MEDIPOL 2003 – Atelier Européen sur l'Imagerie Satellitale et les Déversements Illicites d'Hydrocarbures en Europe et en Méditerranée, et visites du FOST (Fast Oill Spill Team) à Rognac / Marseille -Toulon, France, 2 – 4 octobre 2003.	Dr. Abdelhafid Laouira, Algérie
12/2003	Atelier régional sur la mise en oeuvre de MARPOL 73/78 annexe I dans la région méditerranéenne - Malte, 11-13 décembre 2003	Dr. Abdelhafid Laouira, Algérie
12/2003	Atelier régional sur la mise en oeuvre de MARPOL 73/78 annexe I dans la région méditerranéenne - Malte, 11-13 décembre 2003	Dr. Abdelhafid Laouira, Algérie
12/2004	Exercice d'alerte régional MEDIPOLEX 2004, organisé en proche collaboration avec le Point Focal National de Chypre - 7-8 décembre 2004	Toutes les parties contractantes ont participé (aucun nom)
10/2005	MEDEXPOL 2005 – Séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures -Chypre, 17-20 octobre 2005	M. Djillali Guellil, Algérie
11/2007	MEDEXPOL 2007 - Séminaire régional sur les rejets illicites des navires et la poursuite des contrevenants - 27 – 30 novembre 2007, Marseille, France	Mme. Dounia Hebadji, Algérie
05/2009	Atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée, Marseille, France , 11-12 mai 2009	Mlle. Karima Benzada, M. M'Hamed Bentamra, Algérie

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
06/2005	Développement de l'Accord sous – régional Algérie Maroc Tunisie - 1ere Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous Régional du Sud ouest de la Méditerranée - 20-21 juin 2005	Mr. Abdelhafid Laouira, M. Mahmoud Kemache, M. Belaid Ait-Ferroukh, M. Mohamed Kellaf, M. Samia Roumane, M. Salim Derrar, Mme. Naima Ait-Mesbah, M. Amal Makhloufi, Algérie
01/2007	Développement de l'Accord sous –régional Algérie Maroc Tunisie -2ème Réunion des autorités opérationnelles chargées de la mise en œuvre du Plan sous-Régional (Algérie-Maroc-Tunisie) - Rabat, Maroc 23-24 janvier 2007	M. Rabah Boucenna, M. Mohamed Khellaf, M. Mokrane Djouadi, M. Abdenasser Amara, Algérie
03/2007	Formation pour les décideurs et gestionnaires en charge de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (formation type OPRC niveau III de l'OMI), Casablanca, Maroc, 20-22 mars 2007	Mlle. Karima Benzada, Mlle. Samia Roumane, Algérie
04/2008	Accord portant sur le Plan sous régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone du Sud Ouest de la Méditerranée - 3ème Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous régional du Sud ouest de la Méditerranée Tunis, Tunisie, 21-22 avril 2008.	Dr. Abdelhafid Laouira, Algérie
06/2007	1ere Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous Régional du Sud ouest de la Méditerranée	Pas de données
06/2007	Pollution prevention and control (INFOPOL) training course	Mr. Miloud AYATA
10/2010	Formation sous-régionale de formateurs sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures	M. Farid NEZZAR, M. Farid NEZZAR, M. Mourad KARBOUA, M. Mohamed DOGHMANI, M. Abdelaali BEGHOURA, M. Salim DERRAR, Mme. Samira NATECHE, Mme. Samia ROUMANE, M. Arbia LYES
10/2010	4ème Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous régional du Sud ouest de la Méditerranée, Tunisie	M. Farid NEZZAR, M. Said LAHIANI, M. Mourad KARBOUA
01/2011	Atelier sous-régional pour les pays méditerranéens arabophones sur la planification d'urgence contre les pollutions par les substances nocives et potentiellement dangereuses, Alexandrie, Egypte, 17-20 janvier 2011	M. Slaim DERRAR, M.Tahar BELLASEL, M. Khemissi RACHI

Activités nationales

Date	Nom de l'activité
06/2000	Alger, Algérie, 4-8 juin 2000 - Stage de formation national du personnel d'encadrement et des commandants sur les zones: Déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques en mer,
10/2001	Alger, Algérie 02 -03 octobre 2001 -Séminaire National sur le système national de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles,
01/2000	Exercise National 2000
01/2001	Exercice National

Date	Nom de l'activité
01/2002	Exercice National - L'exercice a fait appel au soutien du REMPEC et des Parties Contractantes. La partie de communication a été un succès (transmission POLREP I, II et III). Certains états ont répondu à l'exercice.
01/2002	Journées porte ouvertes sur TELBAHR, 2002
01/2003	Atelier régionaux sur la problématique de pollution et présentation des plans d'urgence des Wilayas. Tlemcen, Boumerdes, Skikda 2003.
05/2004	Exercice National (communication/alerte) - POLREP I transmis au REMPEC – Accusé de réception immédiat. Aucun rapport n'a été soumis au REMPEC.
12/2004	11 - 15 Décembre 2004 à Alger, Algérie - Révision du plan d'urgence TELBAHR de Wilaya
01/2005	Exercice national 2005 (communication/alerte)
01/2006	Exercice national, Arzew, 2006 (déploiement de matériel, opération en mer et sur le littoral).
01/2007	Exercice national navire « BATNA », 2007
01/2007	Aliers régionaux Arzew, Bejaia, Skikda 2007, sur l'état de TELBAHR
10/2008	Alger, Algerie, 21-22 Octobre 2008 - Atelier National sur l'utilisation des dispersants,
06/2006	Simulex 2002 exercise held on 26 June 2002
06/2009	Exercice National SIMUPOL/09 Oran -Arzew- déploiement de matériel antipollution en Mer et à terre
04/2010	Exercice Régional SIMUPOL/10 Béjaia déploiement de matériel antipollution en Mer et à Terre
05/2011	Exercice Régional SIMUPOL/11 Skikda déploiement de matériel antipollution en Mer , sous l'observation des experts du REMPEC, Espagne et France
10/2012	Exercice National SIMUPOL/12 Oran -Arzew- déploiement de matériel antipollution en Mer et à Terre, sous l'observation des experts du PAM et REMPEC, Espagne et France
10/2012	Séminaire sur les systèmes d'indemnisation en matière de pollution marine par les hydrocarbures Oran .participation des experts du PAM et REMPEC, Espagne et France
04/2013	Journée d'Etude sur les nouvelles techniques de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures avec la société Finlandaise MériTaito - Alger -

Prévention

Conventions internationales de prévention

Approuvé

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
SOLAS 74		
SOLAS Protocol 78		
SOLAS Protocol 88		
Load Line 1966		
Load Line Protocol 1988		
TONNAGE 69		
COLREG 72		
STCW 78		
UNCLOS	11/06/1996	
MARPOL Annex I & Annex II		
MARPOL Annex III		
MARPOL Annex IV		

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
MARPOL Annex V		

Désapprouvé

Instrument juridique	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
LC 1972	
LC Protocol 1996	
AFS 2001	
BMW 2004	
MARPOL Annex VI	
SCP B&H-CRO	

Sanctions pour violations

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions d'une sévérité adéquate afin de décourager la violation des instruments internationaux auxquels l'État est partie prenante.	☐
Si oui, comment les violations sont-elles suivies et quelles sont les sanctions (par exemple, le type d'amendes) imposées?	

Inspections des navires

Inspections périodiques de ses propres navires	
L'Administration a les lois nationales nécessaires en vigueur pour prévoir des inspections et des détentions de navires afin d'assurer le respect des normes internationales de sécurité maritime et de prévention de la pollution, auxquelles l'État est partie prenante	☐
Si oui, combien de navires sont inspectés chaque année et combien d'entre eux ont abouti à la détention du navire?	
Nombre de navires détenus par le contrôle par l'État du port au cours des 3 dernières années	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de la Méditerranée	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Paris	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Tokyo	
Nombre de navires détenus sous le Service des garde-côtes des États-Unis (USCG)	
Inspections du contrôle par l'État du port	
Des inspections de contrôle par l'État du port sont effectuées dans vos ports	☐
Si oui, combien d'inspections de la CFP sont effectuées chaque année?	

Délégation de pouvoirs aux organisations reconnues (Bureaux regionaux)	
L'Administration a les lois nationales nécessaires, y compris les accords nécessaires, en vigueur pour déléguer le pouvoir aux Bureaux regionaux	☐
Quelles procédures sont en place pour surveiller le travail des bureaux régionaux?	
Fournir une liste des bureaux régionaux auxquels la délégation de pouvoirs est accordée par le biais d'un tel accord.	

Enquêtes sur les accidents

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour mener les enquêtes requises sur les accidents	☐
Nombre d'échouements signalés au cours des 3 dernières années	
Nombre de collisions signalées au cours des 3 dernières années	
Nombre d'accidents signalés ayant entraîné des incidents de pollution au cours des 3 dernières années	

Mise en oeuvre de MARPOL

Infractions à MARPOL	
L'administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions suffisamment sévères en cas d'infraction à MARPOL	☐
Si oui, comment les infractions sont-elles suivies et quelles sont les sanctions imposées?	

Installation de réception portuaires

Port	MARPOL Annexe I	MARPOL Annexe II	MARPOL Annexe IV	MARPOL Annexe V	MARPOL Annexe VI

Surveillance des eaux côtières	
La surveillance des eaux sous votre juridiction est effectuée	☐
Si oui, quelles sont les méthodes et les ressources disponibles pour effectuer une telle surveillance?	

Resources

Organigramme	
Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique	
Chef de bureau (fournir l'adresse complète et les coordonnées)	
Nombre des autres bureaux (fournir l'adresse complète et les coordonnées de tous les bureaux)	
Nombre de personnel non technique	
Nombre de personnel technique	

Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique	
Nombre d'inspecteurs (Inspecteurs de l'État du pavillon et inspecteurs de l'Etat du port)	
Nombre d'enquêteurs sur les accidents de l'État du pavillon	